



Pré-de-la-Cour 4  
Case postale 35  
CH-1564 DOMDIDIER

Tél. 026 672 33 33  
administration@belmont-broye.ch  
www.belmont-broye.ch

**RECOMMANDE**

Monsieur  
Bernhard Hugo  
Eissy 118  
1564 Domdidier

Réf : PJ/DC/mm  
250226\_Opposant\_PAL\_nouvelle procédure enquête

Domdidier, le 26 février 2025

**Commune de Belmont-Broye – secteur Léchelles****Modification du plan d'aménagement local - Mise en zone spéciale du site « ex-Carbura »**

**Demande de permis n° 2024-6-00461-O déposée par Immobilière Helvetia Environnement Holding SA pour un centre de traitement des déchets et de valorisation de matières secondaires**

**Demande de permis n° 2024-6-00756-O déposée par la Commune de Belmont-Broye pour l'assainissement et la distribution d'eau potable : collecteur d'eaux usées, conduite d'eau potable et station de surpression**

Monsieur,

Permettez-nous de revenir sur notre courrier du 6 février dernier relatif aux procédures citées sous rubrique.

Comme nous l'annoncions, compte tenu des informalités relevées lors de la première mise à l'enquête, il sera procédé à une nouvelle mise à l'enquête publique.

Cela étant, comme les dossiers de modification du plan d'aménagement local (PAL) – mise en zone spéciale du site « ex-Carbura », de demande de permis pour un centre de traitement des déchets et de valorisation de matières secondaires et de demande de permis pour l'assainissement et la distribution d'eau potable sont intimement liés, ils seront tous trois remis à l'enquête publique, **par avis de parution dans la Feuille officielle du 7 mars 2025**, et ce durant 30 jours conformément à l'art. 3 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC).

A toutes fins utiles, nous attirons expressément votre attention sur le fait que si vous entendez faire valoir vos droits et vous opposer aux projets mis à l'enquête, vous devez déposer une nouvelle opposition. En effet, la nouvelle procédure de mise à l'enquête annule et remplace la précédente, de sorte qu'il vous revient d'agir cas échéant.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Thierry Piccand

Administrateur



Albert Pauchard

Syndic